

Image not found or type unknown



## Cas de mise sous séquestre du ,ou d'une partie,des charges

Par **tonio**, le **17/10/2009** à **11:37**

Bonjour,

j'habite au 3ème étage d'un HLM ,et depuis un certain temps,les parties communes sont à la limite de l'insalubrité.Cause:un laisser-aller total d'une petite minorité de locataires qui jonchent ces endroits de détritus et autres poils de chiens.Après mon intervention auprès de ces locataires et auprès des HLM,aucune amélioration !

ma question est la suivante:puis- je mettre sous séquestre les charges locatives d'entretien et de nettoyage,jusqu'à retour à la normale ? si oui,comment faut-il que je procède pour rester dans mes droits?

Merci mille fois de m'informer,car c'est urgent!

Cordialement.